

Le Comité de pilotage (COPIL) de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Sologne » s'est réuni de 17h00 à 19h00 au domaine de Villemorant à Neung-sur-Beuvron (Loir-et-Cher), sous la présidence de Mme Nathalie COSTENOBLE, Secrétaire Général adjointe de la préfecture du Loiret.

**1. Personnes présentes et personnes excusées**

<b>Collectivités territoriales</b>	
Personnes présentes	Personnes excusées
M. Jean CASSIER / Pays Sancerre-Sologne, Mme Agnès THIBAUT / Mairie de Marcilly-en-Gault, Mme Jacqueline ECHARD / Mairie de Loreux, M. Alain DELARBRE / Mairie de Millançay, M. Max PLANTEVIGNE / Mairie de Salbris, M. Etienne COLAS DES FRANCS / Mairie de Villeny, M. Michel BUFFET / Mairie de Dhuizon, M. Pascal GOUBERT DE CAUVILLE / Mairie de Chaumont-sur-Tharonne, M. François BREUZIN / Mairie de Mont-près-Chambord, M. Noël SENE / Mairie de Lamotte-Beuvron, M. Pierre BARBIE / Mairie de Saint-Loup-sur-Cher, M. Christian MAUCHION / Mairie de Vouzon, M. Jean-Pierre BERANGER / Mairie de Fontaines-en-Sologne, M. Patrick CHRETIEN / Mairie de Tigy, M. Gérard CHOPIN / Mairie de Theillay, M. Hervé NEUVIARTS / Mairie de Marcilly-en-Villette, Mme Anne GABORIT / Mairie de Ligny-le-Ribault, M. Michel GAUDE / Mairie de Jouy-le-Potier, Mme Claudette MORIN / Mairie de Villeherviers, M. Raphaël HOUGNON / Mairie de Villeherviers, M. François d'ESPINAY-SAINT-LUC / Communauté de communes Sologne des étangs.	Mme Sophie GRIBIUS / Conseil Régional du Centre-Val de Loire, M. Michel AUTISSIER / Conseil Départemental du Cher, M. Lionel POINTARD Mairie de Brinon-sur-Sauldre, M. Gilbert ETIEVE / Mairie de Méry-ès-Bois, M. Maurice LEROY / Conseil Départemental du Loir-et-Cher, M. Jean-Luc BRAULT / Mairie de Contres, Mme Isabelle GASSELIN / Mairie de La Ferté-Imbault, M. Christophe THORIN / Mairie de Mennetou-sur-Cher, M. Robert HUTTEAU / Mairie de Tour-en-Sologne, M. Hugues SAURY / Conseil Départemental du Loiret, Mme Constance DE PELICHY / Mairie de la Ferté-Saint-Aubin, M. Christian BRAUX / Mairie de Saint-Cyr-en-Val, M. Gérard MALBO / Mairie de Sandillon, M. Jean-Luc RIGLET / Mairie de Sully-sur-Loire, M. René HODEAU / Mairie de Viglain, M. Jean-Paul ROCHE / Communauté de communes des Portes de Sologne, M. Yann THOMAS / Communauté de communes Val Sol.
<b>Organismes scientifiques, experts ou personnes qualifiées</b>	
Personnes présentes	Personnes excusées
Mme Ophélie BESLIN / Conservatoire botanique national du Bassin parisien.	
<b>Administrations et établissements publics de l'État</b>	
Personnes présentes	Personnes excusées
M. Jean-François CHAUVET / Direction départementale des territoires du Loiret, M. Benoît GARNIER / Office national des forêts,	M. Jean-Roch GAILLET / Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Centre-Val de Loire.

<p>M. Etienne OMBREDANE / Délégation militaire départementale du Loir-et-Cher - Défense Nationale,  M. Marc DEMARIA / Chef de Service de l'ONEMA SD41,  M. Pierre GRZELEC / Direction départementale des territoires du Loiret,  Mme Amandine PLAIRE / Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher,  M. Grégoire THAUVIN / Centre régional de la propriété forestière d'Île-de-France et du Centre-Val de loire,  M. Xavier PESME / Centre régional de la propriété forestière d'Île-de-France et du Centre-Val de loire,  Mme Sandrine REVERCHON-SALLE / Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre-Val de Loire,  Mme Anne VAÇULIK / Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre-Val de Loire.</p>	
<b>Associations de protection de la nature</b>	
Personnes présentes	Personnes excusées
<p>M. Julien ROUSSEAU / Sologne Nature Environnement.</p>	
<b>Acteurs locaux</b>	
Personnes présentes	Personnes excusées
<p>M. Philippe AGENCY / Fédération des chasseurs du Cher,  M. Roger MAROIS / Syndicat départemental de la propriété privée rurale du Loir-et-Cher,  M. Daniel BAZIN / Association des lieutenants de l'ouvèterie du Loiret,  M. Bernard DIVISIA / Comité central agricole de Sologne,  M. Dominique NORGUET / Comité central agricole de Sologne,  M. Alain de LAAGE de MEUX / Syndicat des forestiers privés du Cher,  M. Jérôme GUENOT / Gestionnaire de patrimoine Ministère de la Défense (Salbris),  Mme Nathalie DIQUELOU / Fédération des chasseurs du Loir-et-Cher,  Mme Corinne LEONI / Chargée de la Protection de l'Environnement à la Base aérienne de Romorantin,  M. Gérard BOUET / Fédération des chasseurs du Loiret.</p>	<p>M. Gérard MORIN / Chambre régionale des métiers et de l'artisanat,  M. Serge SAVINEAUX / Fédération du Loir-et-Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique,  M. Régis PETROT / Fédération du Loiret pour la pêche et la protection du milieu aquatique.</p>

## **Introduction**

**Mme COSTENOBLE** remercie la Communauté de communes Sologne des étangs pour son accueil ainsi que toutes les personnes présentes. Elle rappelle l'importance du Comité de pilotage — instance qui permet de rendre compte de la « vie » d'un site Natura 2000 — et souligne l'enjeu du jour : permettre la reprise de la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site par une collectivité territoriale. Elle précise que, suite à l'appel à candidature, un retour positif a été reçu de la part d'une collectivité locale pour l'animation et d'un élu pour la présidence. Dans un premier temps elle donne la parole à l'animateur Natura 2000 Sologne pour la présentation du bilan 2015. La question de l'animation et de la présidence sera abordée dans un second temps.

## **2. Présentation du bilan 2015 de l'animation générale du site**

**M. THAUVIN**, du Centre régional de la propriété forestière (CRPF) d'Île-de-France et du Centre-Val de Loire, présente les actions menées. Les principaux points sont repris dans le tableau bilan ci-joint.

**Mme COSTENOBLE** remercie M. THAUVIN et invite Mme PLAIRE à présenter le bilan 2015 de l'animation spécifique aux Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

## **3. Présentation du bilan 2015 de l'animation agro-environnementale**

**Mme PLAIRE**, conseillère en développement local à la Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher et animatrice du Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) « Sologne » présente ce bilan. Les fonds européens qui cofinancent les PAEC sont rattachés au deuxième pilier de la PAC. Ils sont gérés depuis l'année dernière par le Conseil régional.

Un PAEC est un véritable projet de territoire. C'est un des éléments de la politique Natura 2000. Il a vocation à encourager les agriculteurs à changer leurs pratiques ou à les maintenir lorsqu'elles sont favorables aux enjeux identifiés. En Sologne l'enjeu « biodiversité » a été retenu comme prioritaire par rapport à ceux liés à l'eau. Le PAEC comporte un diagnostic de territoire qui précise les enjeux identifiés en lien étroit avec le Document d'objectifs (DOCOB) du site. Il identifie des mesures destinées aux agriculteurs. Celles-ci sont ouvertes à la contractualisation pendant 3 ans. Le PAEC propose également une gouvernance du territoire en relation avec le maître d'ouvrage, l'animateur Natura 2000, le Conservatoire Botanique et les différentes chambres d'agriculture. Il intègre les autres projets de territoires (Abeilles & landes, projets de cueillette de plantes sauvages...). L'année 2015 a permis de tester un premier PAEC sur un périmètre restreint à la Zone de Protection spéciale (ZPS) étangs de Sologne élargi aux communes de Nouan-le-Fuzelier et Pierrefitte-sur-sauldre.

Dans un contexte agricole difficile, l'enjeu est de lutter contre la fermeture des milieux ouverts. Il s'agit donc d'aider les éleveurs et les agriculteurs à maintenir les prairies.

En 2015, 6 agriculteurs se sont engagés sur des mesures à la parcelle (fauche tardive, chargement limité en animaux) ainsi que sur la mesure « Système herbager » qui concerne l'ensemble de l'exploitation (avec des critères d'autonomie alimentaire, de gestion des produits phytosanitaires, d'augmentation de la part d'herbe...). Enfin, 3 agriculteurs se sont engagés dans des mesures « Système polyculture-élevage ». Les crédits, bien que réservés au niveau régional, n'ont toujours pas été débloqués à cause de retard pris dans la validation des cahiers des charges.

Une réunion d'information avait lieu en avril avec un bon nombre d'exploitants intéressés, mais les contraintes liées à la faible fertilisation des prairies ont dissuadé une bonne partie du public ciblé.

**Mme COSTENOBLE** remercie Mme PLAIRE pour ce bilan et demande s'il y a des questions sur les éléments de bilan présentés.

**M. D'ESPINAY-SAINT-LUC demande si l'exonération de taxe foncière sur le non-bâti (TFNB), liée à une adhésion à la charte ou à un contrat, n'a pas été remise en cause ?**

**Mme REVERCHON** répond que cette exonération n'est pas remise en cause pour 2016 mais que la part de remboursement de la TFNB aux communes baisse encore. Compte tenu du mécontentement de certaines communes de l'Est de la France, le Ministère de l'Ecologie souhaite privilégier les signatures de chartes et de contrats en propriété privée et sur de petites surfaces.

#### **4. Election d'une collectivité maître d'ouvrage et d'un président du COPIL**

Suite aux bilans de l'animation, **Mme COSTENOBLE** propose d'évoquer la question de la candidature pour la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site et de la présidence du COPIL.

En effet, la loi de développement des territoires votée en 2005 crée les modalités d'un renforcement de l'implication des collectivités locales dans la démarche Natura 2000. Les collectivités membres du COPIL peuvent désigner parmi elles une personnalité comme Président du COPIL et une collectivité locale comme maître d'ouvrage.

De 2010 à 2014, le Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne a été désigné pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'animation. Son Président, **M. Patrice MARTIN-LALANDE** a assuré la fonction de Président du COPIL. Un travail remarquable a été mené en partenariat avec le CRPF : la restauration d'habitats d'intérêt communautaire sur environ 15 hectares, l'engagement de bonnes pratiques sur plus de 10 000 hectares, l'envoi de courriers de sensibilisation, la réalisation de visites-conseil, la création d'outils de communication propres au site Sologne...

En 2015, le Pays de Grande Sologne n'a cependant pas souhaité prolonger son rôle de maître d'ouvrage de l'animation. L'État a donc assuré ce rôle par intérim, comme annoncé lors du précédent COPIL du 16 avril 2015.

Depuis, une candidature officielle de la Communauté de communes de la Sologne des étangs (CCSE) ainsi que celle de **M. D'ESPINAY-SAINT-LUC**, membre du bureau de la CCSE, ont été reçues.

**Mme COSTENOBLE demande à la salle s'il y a d'autres candidats.**

Aucune autre candidature n'est exprimée en séance. Elle propose alors au candidat de se faire connaître.

**M. D'ESPINAY-SAINT-LUC** est maire de Veilleins — une des 11 communes de la CCSE —, Conseiller(s) suppléant du CRPF et Secrétaire général du Syndicat des propriétaires forestiers privés du Loir-et-Cher. Au niveau départemental, il fait partie de la Commission chasse et faune sauvage. Il est enfin propriétaire forestier, impliqué de longue date dans la démarche Natura 2000 puisqu'il a fait faire dès le début des expertises sur sa propriété.

À la demande d'un certain nombre de propriétaires forestiers, il a candidaté au poste de Président du COPIL et il a demandé à ce que la CCSE joue le rôle de maître d'ouvrage. Celle-ci, composée d'un territoire majoritairement rural, compte environ 8 000 habitants et mène des actions tournées principalement vers le développement de l'économie. Ainsi, 40 hectares ont été mis à disposition pour le développement d'une zone tertiaire sur le domaine de Villemorant. La CCSE mène des actions auprès des agriculteurs et des forestiers, pour le développement du chauffage au bois énergie, le tout dans le respect de l'environnement.

L'ensemble du conseil a donc voté à l'unanimité la reprise de la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000 Sologne.

Suite à cette présentation, **Mme COSTENOBLE** demande à ce qu'il soit procédé au vote. Elle propose que celui-ci soit fait à main levée ce qui est accepté par la salle. La CCSE et **M. D'ESPINAY-SAINT-LUC** sont élus à l'unanimité.

**M. COLAS-DES-FRANCS** demande qui va animer le site Sologne suite à la reprise de la maîtrise d'ouvrage par la CCSE.

**Mme REVERCHON** répond que la CCSE devra animer le site, soit en propre si elle possède les ressources humaines nécessaires, soit en faisant appel à un prestataire. Dans le second cas, elle a l'obligation de passer par un marché public. Les services de l'État l'accompagneront dans cette démarche. À l'issue de l'analyse des offres, une structure sera retenue.

**M. AGENY** demande si la CCSE bénéficiera du même financement que celui auquel avait eu droit le précédent maître d'ouvrage.

**Mme REVERCHON** explique que des crédits ont été réservés au niveau du Ministère de l'Ecologie pour assurer la maîtrise d'ouvrage et l'animation. À partir du mois de juillet, des fonds européens seront de plus mobilisés comme par le passé dans le cadre de l'ancienne programmation FEADER.

**M. COLAS-DES-FRANCS** demande si le CRPF sera de nouveau candidat pour l'animation du site.

**M. PESME** répond que le CRPF à l'intention de répondre au futur appel d'offre.

## **5. Proposition de fusionner la maîtrise d'ouvrage et les COPIL de la ZSC Sologne et de la ZPS étangs de Sologne**

**Mme REVERCHON** se réjouit qu'une collectivité se soit portée candidate. Elle réaffirme le caractère essentiel de l'ancrage territorial pour ce type de démarche environnementale. Elle rappelle que la Sologne compte également un second site Natura 2000, désigné au titre de la Directive « Oiseaux » : la Zone de Protection Spéciale des étangs de Sologne. Ce site est entièrement inclus dans le site Sologne. Son document d'objectif a été validé en 2012 mais il n'a pas fait pour l'instant l'objet d'une animation. Ces deux sites sont de plus en cohérence au niveau des enjeux et des préconisations de gestion.

Lors de l'appel à candidature pour le site Sologne, la DREAL s'est donc demandée si la collectivité maître d'ouvrage de l'animation du site « habitats » accepterait d'être également maître d'ouvrage du site « Oiseaux », ce qui permettrait de fusionner les deux COPIL et d'avoir une animation qui soit commune aux deux sites.

La CCSE n'a pas formulé d'objections concernant cette proposition. Une consultation écrite sera donc faite auprès des membres du COPIL étangs de Sologne pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'objections.

**M. D'ESPINAY-SAINT-LUC** confirme que la CCSE est d'accord pour assurer la maîtrise d'ouvrage de ce deuxième site. Il faudra cependant qu'elle délibère de nouveau à l'issue de la consultation écrite.

## **6. Perspectives 2016-2018 pour l'animation du site Sologne**

**Mme COSTENOBLE** propose de passer aux perspectives pour la période 2016-2018.

**M. THAUVIN** présente les perspectives pour l'animation générale du site en 2016. Les principaux points sont repris dans le tableau bilan ci-joint.

**Mme COSTENOBLE** propose ensuite de passer aux perspectives agro-environnementales. **Mme PLAIRE** présente ensuite les perspectives de l'animation agro-environnementale.

En 2016, le PAEC a été étendu à toute la Sologne. Il est animé par la Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher en partenariat avec les autres chambres ainsi que le CRPF et le CBNBP. L'objectif majeur est le maintien des habitats d'intérêt communautaire (HIC) présents sur les prairies agricoles et déjà recensés par le CBNBP par le passé. Sur les 3 années d'ouverture du PAEC, il s'agira d'engager au moins 90 % des crédits par le biais de mesures qui prévoient la préservation d'un HIC. Le CBNBP a recensé 398 hectares de prairies d'intérêt communautaire dont environ 200 sont déclarées à la PAC. Il s'agira de porter à la connaissance la carte des HIC auprès des agriculteurs puis d'inciter ceux qui gèrent des prairies d'intérêt à contractualiser des MAE.

Seront mobilisées prioritairement les mesures concernant le retard de fauche et la faible pression de pâturage. Sera favorisé également le couplage entre mesures unitaires et mesures systèmes.

À l'heure actuelle, deux réunions d'information ont eu lieu auprès des agriculteurs ainsi qu'une formation à venir le 22 mars sur les mesures « systèmes herbagers » à Neung-sur-Beuvron (41). Cette formation présentera les cahiers des charges des mesures et permettra de former les agriculteurs à l'auto-diagnostic de leurs parcelles demandé dans le cadre des mesures systèmes.

**Il est fait remarquer que les priorités sont basées sur une agriculture forte et dynamique. Face aux difficultés rencontrées par la profession, n'est-il pas nécessaire de revoir ces priorités ?**

**Mme PLAIRE** répond que de nombreux agriculteurs sont intéressés par la mesure systèmes herbagers. Il s'agit d'une mesure de maintien de pratiques moins contraignante que les autres mesures. Par ailleurs, le PAEC n'est pas là pour sauver l'agriculture en Sologne. C'est un levier d'action parmi d'autres qui met l'accent sur l'environnement.

**Il est demandé pourquoi il n'est pas envisagé d'aménager les prairies en cultures maraîchères étant donné les demandes d'installation de jeunes maraîchers qui sont observées sur certaines communes.**

**Mme PLAIRE** répond que cette valorisation est incompatible avec la préservation de prairies d'intérêt européen mais pourrait être envisagée sur des prairies banales et dont la nature du sol se prête au maraîchage.

**M. PESME** exprime des doutes quant à la réussite du maintien de l'ouverture du paysage si l'on ne s'appuie pas sur des filières économiques. Tout montre en effet que la fermeture du paysage continue. Le maintien de zones ouvertes (prairies, landes...) ne pourra pas se faire uniquement avec des subventions publiques. C'est pour cela notamment que le CRPF travaille sur des projets comme ceux développés en 2015 sur les landes (*Abeilles & landes de Sologne*, récolte de bois énergie, production de « brémaille »...). Si le territoire s'est autant fermé, c'est à cause de la disparition des agriculteurs mais aussi du fait d'une transition d'une chasse au petit gibier vers une chasse au gros. Les réflexions menées sur l'environnement doivent donc inclure celles liées à l'économie locale si on veut avoir une action pérenne sur les milieux.

## **7. Conclusion**

**Mme COSTENOBLE** remercie la CCSE pour sa nouvelle implication dans l'animation et M. d'ESPINAY-SAINT-LUC pour la présidence du COPIL. Elle réaffirme la présence de l'État aux côtés de la Communauté de communes, pas uniquement pour les aspects financiers mais également pour travailler de concert à la bonne prise en main de cette nouvelle responsabilité.

Elle rappelle les échéances à venir :

- lancement du marché pour l'animation Natura 2000 Sologne,
- programmation du prochain COPIL l'année prochaine.

**M. d'ESPINAY-SAINT-LUC** conclut en exprimant le souhait de continuer à travailler avec la Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher et le CRPF pour l'animation du site. Il remercie les membres du COPIL pour la confiance accordée et souhaite voir se développer une démarche favorable aux paysages solognots mais aussi à l'économie. Il illustre la profonde mutation du territoire solognot par ces chiffres : sur la commune de Veilleins en 1930 il y avait 1 100 hectares de bois contre 4 000 hectares de pâturages et de cultures tandis qu'aujourd'hui c'est l'inverse. Il ne s'agit pas pour autant de retrouver ce qu'il y avait avant mais simplement d'essayer de préserver ce qui reste. La CCSE sera partie-prenante dans cette démarche.

La Présidente,



Nathalie COSTENOBLE

**Grégoire THAUVIN**

*Chargé de mission Natura 2000 Sologne*

Centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France et Centre

43, rue du Bœuf St-Paterne

45000 Orléans

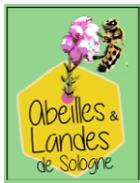
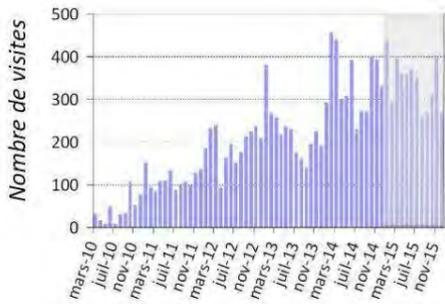
[gregoire.thauvin@crpf.fr](mailto:gregoire.thauvin@crpf.fr)

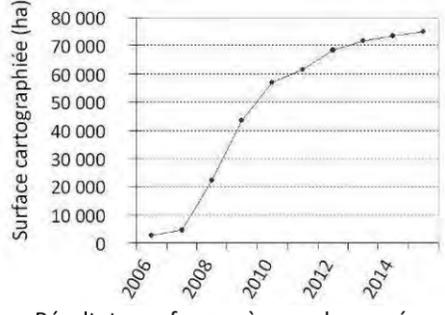
Bureau : 02.38.53.65.10

Portable : 06.46.04.24.39

# Tableau bilan

Actions		Réalisations 2015	Bilan 2015	Objectifs 2016																		
<b>Gestion de milieux</b>																						
G1	Charte	<p>G1.a — Nouvelles adhésions : .....12</p> <table border="1"> <tr> <td>18</td> <td>41</td> <td>45</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>8</td> <td>1</td> </tr> </table> <p>G1.b — Renouvellements / Adhésions échues : .....13/21</p> <table border="1"> <tr> <td>18</td> <td>41</td> <td>45</td> </tr> <tr> <td>1/3</td> <td>3/8</td> <td>9/10</td> </tr> </table> <p>G1.c — Adhésions en cours de validité : 64 (+4 par rapport à 2014) G1.d — Surface sous charte en cours de validité : .....10 230 ha (+280 ha par rapport à 2014)</p>	18	41	45	3	8	1	18	41	45	1/3	3/8	9/10	<p>Assez bonne dynamique de renouvellement des adhésions à la charte suite à l'appel par courrier.</p> <p>Nombre de nouvelles adhésions conforme aux années passées.</p>	<p>G1.a — Nouvelles adhésions : ..... Pas d'objectif chiffré. G1.b — Renouvellements / Adhésions échues : .... appel à renouvellement pour les 11 adhésions qui arrivent à échéance. G1.c — Adhésions en cours de validité : ..... Pas d'objectif chiffré. G1.d — Surface sous charte en cours de validité : ..... Pas d'objectif chiffré.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Continuer la sensibilisation à la gestion durable notamment par le biais de la charte N2000 lors des visites-conseils gratuites.</li> </ul>						
18	41	45																				
3	8	1																				
18	41	45																				
1/3	3/8	9/10																				
G2	Contrats	<p>G2.a — Nouveaux contrats : .....0</p> <table border="1"> <tr> <td>18</td> <td>41</td> <td>45</td> </tr> <tr> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </table> <p>(Gel des contrats Natura 2000 lié à la fin de programmation des fonds EU).</p>	18	41	45	0	0	0	<p>3 sollicitations à propos des contrats par des propriétaires intéressés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Lande sèche à Héliantheme-faux alysson (Salbris, 41) ;</li> <li>Prairies du domaine de Mont-Evray (Nouan-le-Fuzelier, 41) → <i>attente de l'ajout de mesures concernant le pâturage dans le DOCOB, mosaïque d'habitats dont certains prioritaires</i> ;</li> <li>Landes à Bruyères à Balai (Saint-Laurent-Nouan, 41).</li> </ul>	<p>G2.a — Nouveaux contrats : ..... Au moins 2.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>1<sup>ère</sup> génération</th> <th>2<sup>ème</sup> génération</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>18</td> <td>Prairies de Grandvaux</td> <td>Prairie du Motet</td> </tr> <tr> <td>41</td> <td>Tourbières de Cheverny</td> <td>Prairies et landes de Vernon-le-Bas</td> </tr> <tr> <td>45</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>Deux chantiers d'entretien post-contrat vont avoir lieu en début d'année 2016 sur des sites nécessitant une intervention d'urgence (<i>étang du domaine de Mont-Evray, lande sèche des Varennes</i>). Le CRPF est maître d'ouvrage délégué pour ces chantiers.</li> <li>Hierarchisation des sites identifiés en lien avec le CBNBP, reprise de contact avec les propriétaires dont les sites sont jugés prioritaires en vue de futurs contrats.</li> </ul>		1 <sup>ère</sup> génération	2 <sup>ème</sup> génération	18	Prairies de Grandvaux	Prairie du Motet	41	Tourbières de Cheverny	Prairies et landes de Vernon-le-Bas	45		
18	41	45																				
0	0	0																				
	1 <sup>ère</sup> génération	2 <sup>ème</sup> génération																				
18	Prairies de Grandvaux	Prairie du Motet																				
41	Tourbières de Cheverny	Prairies et landes de Vernon-le-Bas																				
45																						
G3	Actions non contractuelles	<p>G3.a — Gestion hors engagement N2000 : .....2 appuis</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Récolte de bois énergie sur une lande sèche à Héliantheme faux-alysson, Nançay, 18.</li> <li>Gestion d'une chênaie à Chêne Tauzin (Ménestreau-en-Villette).</li> </ul>	<p>Une solution devra être envisagée pour l'entretien futur de la lande déboisée.</p>	<p>G3.a — Gestion hors engagement N2000 : ..... Au moins 3 appuis.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner administrativement et techniquement les projets de restauration ou d'entretien hors contrats. <ul style="list-style-type: none"> <li>Orienter les propriétaires vers le bois énergie et mutualiser les chantiers ;</li> <li>Proposer d'autres opportunités en lien notamment avec le projet Abeilles&amp;landes, l'exploitation des landes à Bruyères à balai ou la cueillette de plantes sauvages ;</li> <li>Encourager les conventionnements avec des entreprises (RTE, Authentique Brémaille de Sologne...) pour garantir l'entretien de site à moindre coût.</li> </ul> </li> </ul>																		
<b>Actions générales d'animation</b>																						
A1	Concertation	<p>A1.a — Réunions de concertation : .....1</p> <p>Réunion du Comité de pilotage le 16 avril 2015 à Ménestreau-en-Villette (compte-rendu en ligne sur le site web).</p>	<p>Mobilisation des acteurs locaux pour identifier une nouvelle collectivité porteuse de la maîtrise d'ouvrage.</p>	<p>A1.a — Réunions de concertation : ..... 2</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le CRPF assistera les services de l'État pour organiser et animer la réunion du Comité de pilotage de transfert de maîtrise d'ouvrage prévu en début d'année. Il sera chargé de réaliser un compte-rendu diffusé par les services de l'Etat et mis en ligne sur le site web.</li> <li>Le CRPF organisera une réunion du Comité technique Abeilles &amp; &amp;landes.</li> <li>L'animation des MAEC 2016 incombera à la Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher. Le CRPF participera : <ul style="list-style-type: none"> <li>à la formation des agriculteurs prévue dans le PAEC,</li> <li>à la construction du PAEC 2017.</li> </ul> </li> </ul> <p>Il redirigera les éventuels demandeurs vers les Chambres concernées.</p>																		

Actions		Réalisations 2015	Bilan 2015	Objectifs 2016
A2	Sensibilisation	<p>A2.a — Visites-conseils réalisées : .....34</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>15 communes ciblées (cf. annexe 1), 540 courriers envoyés, 35 réponses dont 25 positives et 10 négatives. 27 nouveaux contacts.</li> <li>Réalisation d'une enquête sur les résultats des précédentes visites-conseils (cf. annexe 2).</li> </ul>	<p>Pas de forts enjeux identifiés à priori parmi les nouvelles propriétés visitées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>90 % des propriétaires sont satisfaits par les visites</li> <li>57 % déclarent avoir changé certaines pratiques de gestion suite à la visite.</li> <li>Presque 1 propriétaire d'HIC sur 2 a entamé des actions de gestion sans aide.</li> </ul>	<p>A2.a — Visites-conseils réalisées : ..... Au moins 30.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Envoi d'environ 700 courriers de sensibilisation « Abeilles&amp;landes », sur des communes à enjeux en termes de landes sèches, mésophiles ou humides et si possible n'ayant pas fait l'objet d'un démarchage depuis 2010.</li> <li>Un compte-rendu sera rédigé systématiquement suite à la visite-conseil et envoyé au propriétaire.</li> </ul>
A3	Rédaction / mise à jour de documents	Néant.	Trois sites au moins en attente de la possibilité d'inclure du pâturage dans les futurs contrats Natura 2000. Cette mesure n'est pour l'instant pas prévue dans le DOCOB.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un groupe de travail sera constitué afin de proposer l'ajout de mesures concernant le pâturage.</li> </ul>
A4	Veille	4 informations délivrées : course cycliste Paris-Nice, travaux ligne haute-tension à Saint-Laurent-Nouan, coupe de bois comptoir Saab, randonnée solognote à Marcilly-en-Villette.	Sollicitations diverses sur des projets pas systématiquement soumis à évaluation des incidences.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le CRPF répondra aux questions des divers porteurs de projets concernant les enjeux de biodiversité du site et le dispositif de l'évaluation des incidences. Il utilisera notamment la fiche sur l'Evaluation des incidences réalisée en 2014. Il renverra si besoin les demandeurs vers les services de l'État.</li> </ul>
A5	Développement d'activités contribuant à l'entretien des milieux naturels	 <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration et démarrage du projet « Abeilles&amp;landes de Sologne » en partenariat avec le Conservatoire de l'Abeille noire Val de Loire, Sologne et Forêt d'Orléans.</li> </ul> <p>Obtention de 14 100 € de la Fondation de France pour ce projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Contacts pris avec des entreprises locales pour la valorisation des landes à Bruyère à balai et initiation de plans de gestion propres à ces milieux sur plusieurs propriétés.</li> <li>Contacts pris avec une entreprise valorisant la cueillette de plantes sauvages en tiges entières, ainsi qu'avec un cueilleur basé à Chémery (41).</li> </ul>	<p>Projet innovant à même d'inciter les propriétaires à entretenir les landes d'intérêt écologique européen.</p> <p>Fort intérêt de la part des parties prenantes rencontrées (syndicats de propriétaires forestiers, syndicats et association apicoles, fédération des chasseurs...).</p>	<p>A5.a – Partenariats propriétaires – apiculteurs : ..... Au moins 5.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre le projet de revalorisation des landes par le biais d'une apiculture locale et durable et coordonner les actions auprès des différents partenaires. Organiser la signature des premières conventions entre propriétaires et apiculteurs. (cf. compte-rendu de réunion du Comité technique disponible sur le site web : <a href="http://sologne.n2000.fr/abeilles_landes">http://sologne.n2000.fr/abeilles_landes</a> &gt; Documents en téléchargement).</li> <li>Rechercher des financements complémentaires (Fondation de France, Collectivités...) permettant de mener les actions de gestion prévues dans le projet.</li> <li>Permettre la valorisation des landes à Bruyère à balai dans le cadre d'une production de clôture de « brémaille ». Il s'agira lors des visites-conseils de : <ul style="list-style-type: none"> <li>sensibiliser les propriétaires à l'intérêt d'entretenir ces milieux pour la chasse, la biodiversité et l'économie locale (deux entreprises solognotes valorisent cette ressource),</li> <li>proposer l'établissement d'un programme de gestion sur les secteurs de landes de grande superficie,</li> <li>s'assurer de la cohérence de ce programme avec le plan simple de gestion des bois,</li> <li>mettre en relation les propriétaires avec les entreprises valorisant la ressource.</li> </ul> </li> <li>Développer la cueillette de plantes sauvages en convention avec des propriétaires et un cueilleur solognot.</li> <li>Promouvoir le pâturage de certaines prairies en lien avec les éleveurs locaux.</li> </ul>
<b>Communication / Information</b>				
C1	Site internet	<p>C1.a — Contenus web créés : .....4</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une vidéo sur un chantier bois-énergie,</li> <li>Un article sur les résultats de l'enquête effectuée en 2015 sur les visites-conseils</li> <li>Une actualité sur la Lettre Natura 2000 spéciale</li> <li>Un ensemble de pages sur le projet Abeilles&amp;landes</li> </ul>	<p>Au 05/01/2016 : 14 925 visites pour 12 200 visiteurs</p> 	<p>C1.a — Contenus web créés : ..... 4</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Publier de nouvelles actualités.</li> <li>Créer une page sur les MAEC.</li> <li>Mettre à jour les informations concernant l'évaluation des incidences.</li> <li>Démarcher les collectivités pour qu'elles mettent un lien depuis leur site internet.</li> </ul>

Actions		Réalisations 2015	Bilan 2015	Objectifs 2016
C2	Presse locale	C2.a — Articles parus : ..... 1	Opportunité liée au projet Abeilles&landes.	C2.a — Articles parus : ..... 2 <ul style="list-style-type: none"> <li>La communication dans la presse locale sera fonction des opportunités, notamment liées au projet Abeilles&amp;landes.</li> </ul>
C3	Revue / lettres spécialisées	C3.a — Informations rédigées : ..... 3 — 1 article dans la revue du CRPF Notre forêt. — 2 brèves dans la Newsletter du CRPF (au 31/10/15). C3.b — Lettres Natura 2000 publiées : ..... 2 — 2 numéros de la Lettre Natura 2000 Sologne.	9 contacts ont été établis grâce aux articles publiés en 2015.	C3.a — Informations rédigées : ..... 3 C3.b — Lettres Natura 2000 publiées : ..... 2 <ul style="list-style-type: none"> <li>Publication de 2 numéros de la Lettre Natura 2000 Sologne (consultables sur le site <a href="http://sologne.n2000.fr/">http://sologne.n2000.fr/</a> &gt; Participer en Sologne &gt; Espace de téléchargement).</li> <li>Rédaction d'un article proposé aux Fédérations de chasseurs.</li> </ul>
C4	Réunions d'information	C4.a — Interventions en réunion d'information : ..... 1 — Intervention lors de l'AG du Comité central agricole de la Sologne.	15 à 20 personnes présentes, intérêt marqué de certains propriétaires solognots pour le projet Abeilles&landes.	C4.a — Interventions en réunion d'information : ..... 3 <ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation du projet Abeilles&amp;landes dans le cadre des Rencontres Intersolognotes (avril 2016).</li> <li>Une sortie terrain sera éventuellement proposée, au mois de juin, aux élus de la collectivité maître d'ouvrage ainsi qu'aux membres du COPIL.</li> <li>Une réunion sur le terrain sera organisée en partenariat avec le Conservatoire de l'Abeille noire un samedi matin du mois de mai afin de motiver les propriétaires, les chasseurs et les apiculteurs et montrer un exemple de partenariat. Un courrier d'invitation sera envoyé aux propriétaires de landes rencontrés dans le cadre des visites-conseils, aux propriétaires forestiers des communes voisines, ainsi qu'aux apiculteurs ayant manifesté de l'intérêt pour la démarche ainsi qu'aux gestionnaires. Les propriétaires seront conviés à inviter leurs locataires de chasse.</li> <li>Il sera également proposé d'intervenir auprès des collectivités à l'occasion d'une réunion de leurs bureaux ou de leurs Comités syndicaux (proposé en 2015 aux Pays par courrier dans le cadre du projet Abeilles&amp;landes).</li> </ul>
C5	Autres actions	Candidature au Grand prix Natura 2000 européen	Attente des résultats	Renouvellement éventuel de la candidature.
<b>Suivis scientifiques</b>				
S1	Expertises. « flore / habitats » par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP)	S1.a — Contacts transmis : .....10 13 comptes-rendus 2014 individuels distribués.	 <p>Résultats conformes à ceux des années passées.</p>	S1.a — Contacts transmis : ..... 10 dans la limite de 6 000 ha. Continuer à promouvoir l'expertise du CBNBP en complément des visites-conseils. Prioriser les diagnostics liés au projet Abeilles & landes ou au MAEC.
S2	Expertises de la faune d'intérêt européen par les associations naturalistes locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun besoin d'inventaires de la faune n'avait été identifié en 2014.</li> </ul>	Quelques besoins ont été identifiés en termes d'odonates et d'amphibiens. Ces besoins semblent pouvoir être couverts par le biais des prospections financées par d'autres politiques publiques.	Il s'agira d'appuyer les associations environnementalistes dans la réalisation d'inventaires chez des propriétaires volontaires.
S3	Suivi des habitats restaurés par le CBNBP	<b>Bilan non encore transmis</b>	<b>Bilan non encore transmis</b>	Déterminer avec le CBNBP les sites qui doivent faire impérativement l'objet d'un suivi dans le courant du premier semestre 2016.